

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le vendredi 18 février 2022

Sécurité routière : Une hausse de la mortalité routière dans le Cher depuis janvier 2022.

Depuis le début de l'année 2022, l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) dresse un bilan défavorable du nombre de personnes tuées sur les routes du département.

Ainsi, depuis le 1er janvier, **3 personnes ont trouvé la mort sur les routes du Cher** (2 en janvier et 1 en février). En 2020, 1 seul décès était recensé à la fin du mois de février.

Caractéristiques des accidents :

- victimes âgés de 21, 33 et 35 ans
- ont eu lieu la nuit
- un seul véhicule impliqué
- en zone gendarmerie (2 en agglomération et un hors agglomération)

Les principales causes de ces accidents :

- la vitesse
- l'alcool
- les stupéfiants

Le préfet du Cher appelle les conducteurs à la plus grande vigilance et au respect des règles de la sécurité routière :

- **Le port de la ceinture pour tous les passagers du véhicule**
- **Le respect des pauses** : toutes les deux heures pour une durée de 15 à 20 minutes.
- **Le respect des limitations de vitesse et des distances de sécurité** : la distance de sécurité minimale à maintenir en suivant un autre usager à la même vitesse est de deux secondes.
- **Le risque lié au téléphone au volant** : ne pas consulter son téléphone pendant le trajet sauf pour la fonctionnalité GPS.
- **Le respect strict de la limitation légale de l'alcoolémie au volant** : la limite autorisée, fixée à 0,5 g/l soit 0,25 mg par litre d'air expiré, ou 0,2 g/l si vous êtes détenteur d'un permis probatoire soit 0,1 mg par litre d'air expiré.
- **L'interdiction stricte de la consommation de stupéfiants** : la conduite, ou l'accompagnement d'un élève conducteur, après avoir fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants, est interdite, quelle que soit la quantité absorbée.

Un accident peut facilement être évité en respectant tout simplement les règles.

Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication**